

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 25 septembre 2025

Date de convocation : 11 septembre 2025

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 17 titulaires – 17 suppléants (soit 40 votes)

Le 25 septembre 2025 à 13h, s'est tenue l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Madame Marie-Josée VIDAL, Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 septembre 2025.

Membres présents avec voix délibérative : M ANEN, Mme CARREIRA, Mme FATTORELLI (procuration de M RISSER), Mme GERONIMI, Mme KUHN-METZ (procuration de Mme BAUSTERT-BERENS), Mme SILVESTRI (procuration de M SCHUH), Mme TORLOTING et Mme VIDAL

Membres excusés : M AMADO, M CIMARELLI, Mme CRIELAARD, M DESTREMONT, Mme GUILLOTIN, M HAINE, M HAMEN, M REHIBI, M RISSER

Présents sans voix délibérative : Mme ARTS, M BECK, M BRENIERE, Mme CARDOSO FONSECA, Mme HABAY-LÊ, Mme LOMBARD et M YILDIRIM

Mme VIDAL ouvre la séance en remerciant les participants à cette réunion d'Assemblée Générale. Le double quorum étant atteint, la Présidente passe à l'examen de l'ordre du jour. Les documents envoyés ou présentés en séance sont consultables sur l'extranet du GECT Alzette Belval <https://gectalzettebelval.j-doc.com/>

### 1. Installation d'un nouveau membre et Mise à jour de la composition de l'Assemblée Générale

#### DAG2025-03-01: Installation d'un nouveau membre et Mise à jour de la composition de l'Assemblée Générale

Conformément à la décision du Conseil Communal de Schiffange en date du 11 juillet 2025, il convient d'installer un nouveau membre et de mettre à jour l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval.

L'Assemblée Générale:

**INSTALLE** dans ses fonctions Madame Isabelle SOLAGNA-VAN GOIDSENOVEN en tant que déléguée suppléante pour la commune de Schiffange

**MET A JOUR** la formation de l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval comme suit :

	voix	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville d'Esch sur Alzette	2	M Bruno CAVALEIRO	M Dejvid RAMDEDOVIC
Commune de Mondercange	2	Mme Marianne BAUSTERT-BERENS	M Jeannot FÜRPASS

Ville de Rumelange	2	M Henri HAINE	M René BREMER
Commune de Sanem	2	M Gaston ANEN	Mme Simone ASSELBORN-BINTZ
Commune de Schifflange	2	Mme Nadine KUHN-METZ	Mme Isabelle SOLAGNA-VAN GOIDSENOVEN
Etat luxembourgeois	4	Mme Marie-Josée VIDAL	M Claude MEISCH
Etat luxembourgeois	2	M Gilles ROTH	Mme Anouk CRIELAARD
Etat luxembourgeois	2	M Léon GOLDEN	M Flavio AMADO
Etat luxembourgeois	2	M Xavier BETTEL	Mme Catia CARREIRA
CCPHVA	1	Mme Viviane FATTORELLI	M Gilles DESTREMONT
CCPHVA	1	M Sébastien REHIBI	M Claude BOCEK
CCPHVA	1	M Patrick RISSER	M Antoine FALCHI
CCPHVA	1	M Daniel CIMARELLI	M Stephan BRUSCO
CD54	4	M Vincent HAMEN	Mme Annie SILVESTRI
CD57	4	M Gilbert SCHUH	Mme Alexandra REBSTOCK
Région Grand Est	4	Mme Véronique GUILLOTIN	Mme Brigitte TORLOTING
Etat français	4	M Philippe DESCHAMPS	Mme Hélène GERONIMI

## 2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06.03.2025

### **DAG2025-03-02: Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06.03.2025**

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal du 06.03.2025 joint à la présente.

## 3. INTERREG Zone fonctionnelle \_ modification majeure du projet ACTE

### **DAG2025-03-03: INTERREG Zone fonctionnelle \_ modification majeure du projet ACTE**

VU le Programme INTERREG VI Grande Région 2021/27,

VU la convention concernant la mise en place et mise œuvre de la Zone fonctionnelle Alzette Belval signée entre le GECT Alzette Belval et le GECT – Autorité de gestion Programme INTERREG Grande Région en date du 28 février 2023 et 9 mars 2023,

VU la mise en œuvre opérationnelle, et notamment les critères de sélection, définie par la DAG2023-01-05,

VU la désignation de l'Assemblée Générale comme comité décisionnel,

VU le ROI validé le 31.01.2024 par la DAG2024-01-05,

CONSIDERANT la demande de modification majeure pour le projet INTERREG « Alzette Belval, avec les citoyens pour la transition écologique (ACTE - INTGR1000190) » qui a été transmise au COMAC de la zone fonctionnelle Alzette Belval responsable du projet ACTE le 31.07.2025 puis introduite auprès de la structure de gestion le 19.08.2025,

CONSIDERANT le résultat positif avec réserves de l'instruction administrative le 17.09.2025

CONSIDERANT le résultat positif de l'instruction technique de fond le 11.09.2025

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de modification majeure pour le projet INTERREG « Alzette Belval, avec les citoyens pour la transition écologique (ACTE - INTGR1000190) » ) avec réserves (détail des réserves ci-annexé) à compter du 31.07.2025 qui concerne :

- Le remplacement d'un partenaire financier par un autre partenaire financier à savoir la commune d'Audun-le-Tiche par la MJC d'Audun-le-Tiche
- La modification des indicateurs
- La prise en compte du changement de présidence du partenaire chef de file
- MAINTIENT le taux de cofinancement à 60% du coût du projet pour les partenaires, conformément aux modalités conventionnelles de la zone fonctionnelle d'Alzette Belval,
- FIXE le délai de levée des réserves à 2 mois à compter de la notification de la présente décision au partenaire chef de file,
- CHARGE la Présidente d'informer l'Autorité de gestion pour permettre la mise à jour du projet et de la décision d'attribution FEDER,
- AUTORISE la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### 4. Suppression et création de deux postes de chargé.e de mission

#### **DAG2025-03-04-A : Suppression et création d'un poste de chargé.e de mission**

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

**CONSIDERANT** le poste créé le 29.03.2023 par la délibération DAG2023-02-06,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier les thématiques et le statut de l'emploi,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SUPPRIME l'emploi d'Ingénieur, permanent à temps complet pour effectuer les missions de chargé.e de mission Mobilité et Environnement créé le 29.03.2023 par la délibération DAG2023-02-06 à compter du 15.10.2025,

CRÉE un emploi d'Attaché, permanent à temps complet pour effectuer les missions de chargé.e de mission Mobilité et Aménagement, à compter du 15.10.2025,

INDIQUE que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'Attaché territorial

PRECISE que si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de MASTER 2 ou équivalent. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 15.10.2025

<b>GECT Alzette Belval</b>					
<b>FILIERE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF (nombre)</b>	<b>NOUVEL EFFECTIF (nombre)</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>
Administrative	B	Rédacteur	1	1	7h/semaine
Administrative	A	Attaché	0	1	Temps complet

Technique	A	Ingénieur principal	2	2	Temps complet
Technique	A	Ingénieur	3	2	Temps complet

AUTORISE la Présidente à lancer la procédure de recrutement et à prendre les décisions nécessaires,

INSCRIT les crédits correspondants au budget 2025 et suivants,

DONNE tout pouvoir à Monsieur la Présidente concernant cette affaire.

### **DAG2025-03-04-B : Suppression et création d'un poste de chargé.e de mission**

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

**CONSIDERANT** le poste créé le 28 mars 2024 par la délibération DAG2024-02-07,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier les thématiques du poste,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SUPPRIME l'emploi d'Ingénieur, permanent à temps complet pour effectuer les missions de chargé.e de mission transition et planification créé le 28.03.2024 par la délibération DAG2024-02-07 à compter du 15.10.2025,

CRÉE un emploi d'Ingénieur, permanent à temps complet pour effectuer les missions de chargé.e de mission Transition et Environnement, à compter du 15.10.2025,

INDIQUE que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'Ingénieur

PRECISE que si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de MASTER 2 ou équivalent. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'ingénieur,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 15.10.2025

<b>GECT Alzette Belval</b>					
<b>FILIERE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF (nombre)</b>	<b>NOUVEL EFFECTIF (nombre)</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>
Administrative	B	Rédacteur	1	1	7h/semaine
Administrative	A	Attaché	1	1	Temps complet
Technique	A	Ingénieur	2	2	Temps complet

		principal			
Technique	A	Ingénieur	2	2	Temps complet

AUTORISE la Présidente à lancer la procédure de recrutement et à prendre les décisions nécessaires,

INSCRIT les crédits correspondants au budget 2025 et suivants,

DONNE tout pouvoir à Monsieur la Présidente concernant cette affaire.

#### 5. Divers

Aucun point supplémentaire en « divers » n'a été demandé, les débats étant terminés, la réunion s'achève à 13h35 avec les remerciements de la Présidente.